

*2 juin 2014*

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 20 janvier 2010 de M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Maria Pérez, Maria Casares, Hélène Ecuyer et Charlotte Meierhofer: «De subventions en fondations?...»**

**Rapport de M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle.**

La motion a été renvoyée à la commission des finances le 22 novembre 2011.

La commission a traité cet objet lors de sa séance du 13 mars 2012 sous la présidence de M. Olivier Fiumelli. Le procès-verbal a été assuré par M<sup>me</sup> Sandrine Vuilleumier que la rapporteuse remercie.

Le rapport a été repris par la soussignée qui n'était pas à la commission des finances à cette époque.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- que la gestion des fondations de droit public et des fondations de droit privé est opaque;
- que le Conseil municipal a des difficultés pour obtenir des informations;
- que l'usage des subventions octroyées aux fondations de droit public et aux fondations de droit privé ne fait pas l'objet d'un suivi pour ce qu'en savent les conseillers municipaux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de répertorier toutes les fondations de droit public et toutes les fondations de droit privé subventionnées par la Ville de Genève;
- quelles sont les conditions statutaires du personnel des différentes fondations subventionnées par la Ville de Genève;
- quel est le suivi des décisions du Conseil municipal dans les fondations de droit public et les fondations de droit privé subventionnées par la Ville.

### **Séance du 13 mars 2012**

M<sup>me</sup> Salika Wenger, motionnaire, expose que des fondations ont été créées sans que le Conseil municipal en soit informé. Il y a peu de retour sur la gestion de ces entités (statut, personnel, etc.) et cela revient à donner des enveloppes en

se départissant de ses responsabilités. Elle précise que la Fondation du Grand-Théâtre n'est pas remise en cause même s'il faudra avoir une discussion sur sa gestion car il y a eu des problèmes de personnel. Elle pense que ce système amène une certaine opacité et qu'un jour, on se retrouvera avec une administration qui n'aura plus d'autre fonction que de gérer les fondations qui font son travail.

Elle indique que la motion demande de répertorier les fondations de droit public et de droit privé et dépose un amendement pour ajouter un aspect à la première invite, à savoir «qui sont subventionnées de manière prépondérante par la Ville de Genève».

Elle rappelle que le personnel des fondations n'a pas les mêmes conditions que le personnel de la Ville de Genève (Grand Théâtre, Saint-Gervais, etc.).

### *Discussion*

Un commissaire de l'Union démocratique du centre réagit aux explications de M<sup>me</sup> Wenger en répliquant que l'on sent chez elle la Française avec une tradition de la centralité de l'Etat alors que les fondations ont une fonction bien précise qui est d'assurer certaines missions, de réunir des partenaires, etc. Il déclare que l'on dispose déjà d'une liste des fondations et il souhaite auditionner le maire à ce sujet.

Le président indique qu'il lui semble superflu d'auditionner le maire pour une telle motion.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que son groupe peut souscrire à cette motion mais que la dernière invite semble difficile à appliquer. Il estime qu'il faudrait la supprimer. Il propose d'ajouter à la première invite: «ainsi que la composition du Conseil de fondation pour chaque fondation». Il confirme que le fonctionnement des fondations est opaque et estime que cela contribuerait à éclaircir le dossier.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que l'on peut voter ce soir cette motion. Il rappelle que l'on reçoit la liste de toutes les fondations en début de législature et à chaque budget, que l'on trouve les conditions statutaires sur leurs sites respectifs. Il ne voit pas l'utilité d'un débat politique pour une demande d'information qui est légitime.

Un commissaire socialiste voit quand même une question politique dans cette motion car on constate que plus le personnel est éloigné de l'administration, plus les conditions statutaires se réduisent. Il annonce que son groupe est prêt à voter cette motion avec l'amendement de M<sup>me</sup> Wenger. Il rejoint la critique sur la troisième invite dont il soutiendra la suppression car il ne voit pas à quelle décision elle fait référence.

M<sup>me</sup> Wenger prend l'exemple du Musée d'art et d'histoire (MAH) et rappelle que, à répétées reprises, le Conseil municipal a présenté des motions et des résolutions à propos du personnel mais n'a jamais obtenu de réponses. Elle précise que l'on n'obtient jamais le suivi des décisions votées dans les fondations.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que l'on aurait pu préciser cela dans le projet de délibération PRD-16 et annonce que son groupe votera cette motion car elle répond à des inquiétudes similaires.

Une commissaire verte annonce que les Verts ne vont pas refuser des invites pour obtenir des informations que l'on peut déjà avoir assez facilement mais son groupe s'interroge sur les insinuations de M<sup>me</sup> Wenger. Elle ajoute que son groupe n'est pas certain que le fait d'avoir une liste exhaustive va rendre la gestion des fondations plus transparente.

Un commissaire d'Ensemble à gauche déclare qu'il faut clarifier la troisième invite en indiquant qu'il s'agit «des règles et des garanties quant au suivi des décisions du Conseil municipal».

#### *Vote*

Le président soumet au vote le complément à la première invite comme suit: «en indiquant le taux de subventionnement des fondations par rapport aux recettes totales». Il est accepté à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

La proposition d'amendement d'Ensemble à gauche est soumise au vote (troisième invite) et est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

Le président soumet au vote la motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 UDC).

Au bénéfice de ces explications, la commission engage le Conseil municipal à adopter cette motion amendée.

#### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de répertorier toutes les fondations de droit public et toutes les fondations de droit privé subventionnées par la Ville de Genève en indiquant le taux de subventionnement des fondations par rapport aux recettes totales;
- quelles sont les conditions statutaires du personnel des différentes fondations subventionnées par la Ville de Genève;

- des règles et des garanties quant au suivi des décisions du Conseil municipal dans les fondations de droit public et les fondations de droit privé subventionnées par la Ville.